

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO/IEC 17024:2012

Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes (ISO/IEC

Conformity assessment - General
requirements for bodies operating
certification of persons (ISO/IEC
17024:2012)

Konformitätsbewertung - Allgemeine
Anforderungen an Stellen, die Personen
zertifizieren (ISO/IEC 17024:2012)

07/2012



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO/IEC 17024:2012 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO/IEC 17024:2012.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO/IEC 17024:2012
NORME EUROPÉENNE **EN ISO/IEC 17024**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Juillet 2012

ICS 03.120.20

Remplace EN ISO/IEC 17024:2003

Version Française

**Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les
organismes de certification procédant à la certification de
personnes (ISO/IEC 17024:2012)**

Konformitätsbewertung - Allgemeine Anforderungen an
Stellen, die Personen zertifizieren (ISO/IEC 17024:2012)

Conformity assessment - General requirements for bodies
operating certification of persons (ISO/IEC 17024:2012)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 juin 2012.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Centre de Gestion du CEN:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Centre de Gestion du CENELEC:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
-------------------	---

Avant-propos

Le présent document (EN ISO/IEC 17024:2012) a été élaboré par le Comité Technique ISO/CASCO "Comité pour l'évaluation de la conformité" en collaboration avec le Comité Technique CEN/CLC/TC 1 "Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2013, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2013.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO/IEC 17024:2003.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de ISO/IEC 17024:2012 a été approuvé par le CEN comme EN ISO/IEC 17024:2012 sans aucune modification.

**Évaluation de la conformité — Exigences
générales pour les organismes de
certification procédant à la certification
de personnes**

*Conformity assessment — General requirements for bodies operating
certification of persons*



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences générales	4
4.1 Questions juridiques	4
4.2 Responsabilité en matière de décision de certification	4
4.3 Management de l'impartialité	4
4.4 Situation financière et responsabilité	5
5 Exigences structurelles	5
5.1 Management et structure organisationnelle	5
5.2 Structure de l'organisme de certification par rapport aux activités de formation	5
6 Exigences relatives aux ressources	6
6.1 Exigences générales relatives aux personnels	6
6.2 Personnel engagé dans les activités de certification	7
6.3 Externalisation	7
6.4 Autres ressources	8
7 Exigences en matière d'enregistrements et d'informations	8
7.1 Enregistrements des demandeurs, candidats et personnes certifiées	8
7.2 Informations au public	8
7.3 Confidentialité	9
7.4 Sécurité	9
8 Dispositif(s) particulier(s) de certification	10
9 Exigences du processus de certification	11
9.1 Processus de candidature	11
9.2 Processus d'évaluation	11
9.3 Processus d'examen	12
9.4 Décision de certification	12
9.5 Suspension, retrait ou réduction du périmètre de certification	13
9.6 Processus de renouvellement de certification	13
9.7 Utilisation des certificats, logos et marques	14
9.8 Appels envers des décisions de certification	15
9.9 Plaintes	15
10 Exigences du système de management	16
10.1 Généralités	16
10.2 Exigences générales du système de management	16
Annexe A (informative) Principes applicables aux organismes de certification de personnes et à leurs activités de certification	20
Bibliographie	22